

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

COMMUNE DE ROISSY-EN-BRIE

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

DATE de CONVOCATION : 23/03/2016	DATE du CONSEIL : 29/03/2016	DATE AFFICHAGE : 01/04/2016		
Nombre de Conseillers en exercice : 35				
	Présents	Absent(s) représenté(s)	Absent(s)	Votants
Délibérations n°29/2016	29	4	2	33
Sauf chapitres 21 et 23 (recettes d'investissement)	28	4	3	32
Délibérations n°30/2016	28	4	3	32
Délibérations n°31/2016 à 34/2016	29	4	2	33

L'an deux mille seize, le 29 mars à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 mars 2016, s'est réuni à la Mairie de ROISSY-EN-BRIE en séance publique, sous la présidence de Monsieur François BOUCHART, Maire.

Etaient présents : M. BOUCHART, M. ZERDOUN, M. DEPECKER, Mme PEZZALI, M. HOUAREAU, Mme PRIEST GODET, Mme VOLEAU, M. VASSARD, M. BIANCHI, Mme DRIEF, M. VASSEUR, M. KABORE, Mme PAQUIS-CONNAN, Mme PONNAVOY, M. RIBACOURT, Mme ZERBIB, M. BLONDIN, Mme CHALIFOUR, Mme DHABI, M. MILLEVILLE, Mme GAMA, Mme RANNO, Mme DAJEZMAN, M. JOURDIN, M. BOUNAZOU (absent de 21 heures à 21h07 pour le vote des chapitre 21 et 23 (recettes d'investissement) de la délibération n°29/2016), Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M. BOUILLON, M. SBRIGLIO (absent de 21h24 à 21h28 pour le vote de la délibération n°30/2016)

Absent(es) ou excusé(es): M. DUCHAUSSOY, M. TRAORE, M. BOUNAZOU (absent de 21 heures à 21h07 pour le vote des chapitre 21 et 23 (recettes d'investissement) de la délibération n°29/2016), M. SBRIGLIO (absent de 21h24 à 21h28 pour le vote de la délibération n°30/2016)

Absent(es) représenté(es): Mme TATI (représentée par Mme DHABI) ; M. DE SOUSA (représenté par M. ZERDOUN) ; Mme ROMERO (représentée par Mme ZERBIB) ; Mme RICHARD (représentée par Mme FUCHS)

Madame DRIEF a été élue **secrétaire de séance**, à l'UNANIMITE.

* * * * *

Délibération n°29/2016
Budget primitif Ville – Exercice 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°02/2016 du 15 février 2016 portant sur le Débat d'Orientations Budgétaires Ville pour l'exercice 2016,

VU la Commission Finances, Administration Générale et Personnel du 10 mars 2016,

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE le Budget Primitif – Exercice 2016 de la Commune, ci-annexé, équilibré en :

. **Section de Fonctionnement** – Recettes et Dépenses, à la somme de : **28 237.387,83 €**

. **Section d'Investissement** – Recettes et Dépenses, à la somme de : **7 407.458,90 €**

comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES :

. **Chapitre 011 relatif aux charges à caractère général** (6 466.249 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 CONTRE (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. **Chapitre 012 relatif aux charges de personnel et frais assimilés** (17 639.077 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 CONTRE (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. **Chapitre 65 relatif aux autres charges de gestion courante** (2 233.761 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 CONTRE (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. **Chapitre 66 relatif aux charges financières** (497.520 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 CONTRE (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. **Chapitre 67 relatif aux charges exceptionnelles** (34.528 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 CONTRE (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. **Chapitre 014 relatif aux atténuations de produits** (629.067 €) : Adopté à l'UNANIMITE

. **Chapitre 022 relatif aux dépenses imprévues** (64.175,83 €) : Adopté à l'UNANIMITE

. **Chapitre 042 relatif aux opérations d'ordre de transfert entre sections** (673.010 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 CONTRE (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES :

. **Chapitre 70 relatif aux produits des services, du domaine et ventes diverses** (2 157.873 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 CONTRE (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. **Chapitre 73 relatif aux impôts et taxes** (15 299.244 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 CONTRE (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. **Chapitre 74 relatif aux dotations, subventions et participations** (7 751.674 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 CONTRE (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. **Chapitre 75 relatif aux autres produits de gestion courante** (345.112 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 CONTRE (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. **Chapitre 013 relatif aux atténuations de charges** (91.000 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 CONTRE (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. **Chapitre 76 relatif aux produits financiers** (79.283 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 CONTRE (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. **Chapitre 77 relatif aux produits exceptionnels** (10.130 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 CONTRE (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. **Chapitre 042 relatif aux opérations d'ordre de transfert entre sections** (179.951 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 CONTRE (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. **Chapitre 002 relatif au résultat de fonctionnement reporté** (2 323.120,83 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 CONTRE (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENTS – DEPENSES :

. **Chapitre 20 relatif aux immobilisations incorporelles** (274.927,21 € dont 60.258,66 € en restes à réaliser) : Adopté par 28 voix POUR et 5 CONTRE (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. **Chapitre 21 relatif aux immobilisations corporelles** (5 472.032,69 € dont 1 054.349,69 € en restes à réaliser) : Adopté par 28 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. **Chapitre 23 relatif aux immobilisations en cours** (5.000 €) : Adopté par 28 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES :

. **Chapitre 16 relatif aux emprunts et dettes assimilées** (1 162.030 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 CONTRE (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. **Chapitre 27 relatif aux autres immobilisations financières** (6.150 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 CONTRE (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'ORDRE – DEPENSES :

. **Chapitre 040 relatif aux opérations d'ordre de transfert entre sections** (179.951 €) : Adopté par 28 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, Mme RICHARD) et 1 CONTRE (M. SBRIGLIO)

. **Chapitre 041 relatif aux opérations patrimoniales** (307.368 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 CONTRE (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENTS – RECETTES :

. Chapitre 13 relatif aux subventions d'investissement reçues (742.333 € dont 581.983 € en restes à réaliser) : Adopté par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. Chapitre 16 relatif aux emprunts à contracter (1 377.100 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES :

. Chapitre 10 relatif aux dotations, fonds divers et réserves (731.968 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. Chapitre 16 relatif aux dettes assimilées : compte 165 (11.630 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. Chapitre 27 relatif aux autres immobilisations financières (337.325 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. Chapitre 024 relatif aux produits des cessions d'immobilisations (1 672.000 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'ORDRE – RECETTES :

. Chapitre 040 relatif aux opérations d'ordre de transfert entre sections (673.010 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. Chapitre 041 relatif aux opérations patrimoniales (307.368 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

. Chapitre 001 relatif au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1 554.724,90 €) : Adopté par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD)

Délibération n°30/2016

Vote des taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Commission Finances, Administration Générale et Personnel du 10 mars 2016,
VU le Budget Communal – Exercice 2016,

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'UNANIMITE

ADOPTÉ les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'exercice 2016, ainsi qu'il suit :

. Taxe d'Habitation :	19,37 %
. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	29,15 %
. Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	67,08 %

Délibération n°31/2016

Subventions versées aux associations locales dans le cadre du vote du budget 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux Collectivités Territoriales, à leurs Groupements et aux Etablissements Publics Locaux qui leur sont rattachés,
VU la Commission d'examen d'attribution des subventions aux Associations pour l'exercice 2016, réunie le 06 novembre 2015,
VU la Commission Finances, Administration Générale et Personnel du 10 mars 2016,
VU le Budget Communal – Exercice 2016,
VU l'état nominatif des subventions annexé au Budget Primitif – Exercice 2016,

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE, par 26 voix POUR, 5 CONTRE (M. BOUNAZOU, Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M SBRIGLIO, Mme RICHARD) (n'ont pas pris part au vote 2 élus membres de bureaux d'association :

- **Mme PAQUIS-CONNAN, membre du bureau du parc animalier Hi-Han**
- **M. RIBAU COURT, membre du bureau du Comité de Jumelage)**

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son Adjoint délégué, à verser aux Associations et Organismes, au titre de l'exercice 2016, les subventions dont le montant global s'élève **1 548.207,00 €**.

APPROUVE la répartition détaillée conformément à l'état nominatif des subventions annexé au Budget Primitif 2016.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif – Exercice 2016, au chapitre 65, articles 657362 et 6574.

Délibération n°32/2016

Convention relative au versement de la subvention communale avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Exercice 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Action Sociale et des familles,
VU le Budget Communal – Exercice 2016,
VU l'avis de la Commission Finances, Administration générale et Personnel du 10 mars 2016,
CONSIDERANT la subvention octroyée au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) au titre de l'exercice 2015, dont le montant s'élève à 1.190.000,00 €

CONSIDERANT le projet de convention, ci-joint, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention,

Le conseil municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'UNANIMITE

ADOPTE la convention d'objectifs, ci-annexée, avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), sis 2 rue Pasteur – Ferme de Wattripont à Roissy-en-Brie, représenté par Madame Claude PAQUIS-CONNAN, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Délibération n°33/2016

Convention relative au versement de la subvention communale avec le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal (COS) – Exercice 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal – Exercice 2016,

VU l'avis de la Commission Finances, Administration générale et Personnel du 10 mars 2016,

CONSIDERANT que le versement de subventions publiques à des personnes morales de droit privé est soumis à des obligations précises, renforcées par la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, puis modifiées par la Loi n° 2003-590 du 02 juillet 2003 et, en dernier lieu, par l'Ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005 (article 6) applicable depuis le 1^{er} janvier 2006,

CONSIDERANT la subvention octroyée au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal (C.O.S.) au titre de l'exercice 2016, dont le montant s'élève à **87.300,00 €**,

CONSIDERANT le projet de convention, ci-joint, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention,

Le conseil municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'UNANIMITE

ADOPTE la convention d'objectifs, ci-annexée, avec le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal (C.O.S.), sis 9 rue Pasteur – Hôtel de Ville à Roissy-en-Brie, représenté par Madame Patricia KHOUDARI, Présidente.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Délibération n°34/2016

Convention relative au versement de la subvention communale avec l'Union Sportive de Roissy-en-Brie (U.S.R) – Exercice 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal – Exercice 2016,

VU l'avis de la Commission Finances, Administration générale et Personnel du 10 mars 2016,

CONSIDERANT que le versement de subventions publiques à des personnes morales de droit privé est soumis à des obligations précises, renforcées par la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, puis modifiées par la Loi n° 2003-590 du 02 juillet 2003 et, en dernier lieu, par l'Ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005 (article 6) applicable depuis le 1^{er} janvier 2006,

CONSIDERANT la subvention octroyée à l'Union Sportive de Roissy-en-Brie (U.S.R.) au titre de l'exercice 2015, dont le montant s'élève à **136.204,00 €**,

CONSIDERANT le projet de convention, ci-joint, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention,

Le conseil municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'UNANIMITE

ADOpte la convention d'objectifs, ci-annexée, avec l'Union Sportive de Roissy-en-Brie (U.S.R.), sise Mairie de Roissy-en-Brie – B.P. 45 à Roissy-en-Brie, représenté par Madame Christine ADAMKIEWICZ, Présidente.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les Membres présents.

**Pour Extrait Conforme en Mairie, le 29 mars 2016
François BOUCHART**

**Maire de Roissy-en-Brie
1^{er} Vice-président de la communauté d'agglomération,
Paris-Vallée de la Marne**